ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 68123

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS). Ces derniers assurent, au sein des DDASS et des DRASS, la mise en oeuvre des politiques nationales de santé et de solidarité, en lien avec les partenaires locaux que sont les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les associations et les institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales et les autres administrations de l'Etat. Selon leur secteur d'intervention respectif, les IASS exercent pour l'essentiel des fonctions d'animation et de coordination, de contrôle et d'évaluation, de programmation et de planification, sans compter leur rôle de conseil qui est fort apprécié. De plus, de nouvelles dispositions législatives devraient leur conférer à terme la capacité de dresser des procès-verbaux et de procéder à des saisies conservatoires. Aussi, compte tenu de l'essor constant et régulier des tâches confiées aux IASS, il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour qu'il soit rapidement procédé à la revalorisation de leur statut, à l'instar de ce qui a été fait pour les médecins et pharmaciens de la santé publique, les ingénieurs du génie sanitaire et les autres personnels de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Texte de la réponse

Le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est classé en catégorie A avec un indice brut terminal de 985. La carrière se déroule en quatre grades, le deuxième grade est accessible après réussite à un examen professionnel. Une étude conduite par les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité, d'octobre 2000 à mars 2001, pour une meilleure connaissance du métier des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales a permis d'analyser les fonctions, les activités et les compétences de ces agents. Cette étude démontre la complexité et l'évolution constante de leurs missions et de leurs fonctions qu'il s'agisse, notamment, de planification dans le domaine social et de l'offre de soins, de protection sociale, de gestion financière, d'inspection et de contrôle et de conduite de projets à caractère interministériel. En conséquence, pour tenir compte de l'élargissement de leur champ d'intervention, de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur technicité, la ministre de l'emploi et de la solidarité a proposé aux autres ministères concernés une réforme du statut du corps des insepcteurs des affaires sanitaires et sociales qui vise un réaménagement statutaire permettant une restructuration et une revalorisation de la carrière ainsi qu'un renforcement du dispositif de formation initiale et continue.

Données clés

Auteur : M. Serge Janquin
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68123
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : emploi et solidarité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE68123

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6142
Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6936